

A savoir

- **L'agent responsable :** La chenille d'un papillon nocturne, *Thaumetopoea processionea*, de durée de vie brève car ne s'alimente pas.
 - Habitat : peuplements ouverts et clairsemés, en lisière de forêts, des chênaies à feuilles caduques.
 - Défoliations importantes surtout visibles en juin - juillet.
- **Le cycle :**
 - Les papillons volent au cours de l'été.
 - Ponte en juillet – août sur les fines branches au sommet des arbres : 150 à 200 œufs par femelles.
 - Ecllosion au printemps (avril).
 - Stade larvaire : vie larvaire courte (3 mois) au cours de laquelle se succèdent 6 stades.
 - Déplacements nutritifs nocturnes, processions en ruban.
 - Regroupement à la fin du 4^e stade larvaire et construction d'un nid pouvant atteindre 1 m de long.
 - Le nid contient les tissages individuels renfermant les chrysalides. Les adultes apparaissent 30 à 40 jours plus tard.
- **Les poils urticants ne sont pas les grands poils visibles :**
 - Mais les petits poils (1 à 2/10 mm) qui tapissent les invaginations sur la partie dorsale des segments abdominaux. Ces plages appelées miroirs s'ébauchent à partir du 3^e stade larvaire : 8 miroirs par larve, 120000 poils par miroirs.
 - En forme de harpon, ces poils sont libérés lorsque la chenille est dérangée ou agressée. Ils sont également présents dans les nids (mues) et peuvent être dispersés par le vent. Ils contiennent une substance urticante et allergisante libérée lorsque le poil se brise.
 - Ils conservent leurs propriétés d'autant plus longtemps qu'ils sont préservés de l'humidité dans les nids.
 - Les risques peuvent se prolonger toute l'année.
- **Pathologie chez l'homme** par contact direct, les poils se fichent dans la peau ou les muqueuses (yeux, bouche, voies respiratoires)
 - Effet mécanique : piqûre = démangeaisons = réaction inflammatoire comme une écharde.
 - Effet toxique : urtication = brisure des poils par frottement qui libèrent une substance, la thaumétopoéine, provoquant la libération d'histamine, induisant une réaction inflammatoire cutanée simple ou plus grave si atteinte de la cornée ou œdème des voies respiratoires.
 - Effet allergique : réaction inappropriée du système de défense immunitaire de l'individu à l'agression : gastro-entérite, asthme, œdème cutané et urticaire localisée, rhinite, sudation, micro thrombose vasculaire, urticaire généralisée, œdème de Quincke, choc anaphylactique : décès éventuellement
En cas de sensibilisation, il y a une chance sur deux de présenter une réaction allergique au second contact.



Prévention

- Pas d'exposition si possible
- Si exposition obligatoire (bûcherons), nécessité de porter des EPI protégeant la peau, les yeux, les voies aéro-digestives (masque ventilé)
- Destruction des chenilles en cas de fortes pullulations (mécanique, chimique, biologique)
- En théorie, ne pas exposer les professionnels de la forêt allergiques aux poils de chenilles mais tests de dépistage et traitements de désensibilisation pas encore disponibles.
- Voir F8_EPI Chenilles processionnaires